



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## **Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre :**

### **SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE**

Le plan de formation de SVT se doit d'accompagner le parcours des enseignants afin que chacun puisse en fonction de ses besoins développer le niveau de maîtrise de ses compétences professionnelles. Son élaboration doit permettre d'assurer un continuum entre la formation initiale et la formation continuée, d'enrichir par la recherche la réflexion sur les pratiques professionnelles des enseignants et de cibler les évolutions du métier nécessaires à la mise en œuvre des réformes et à la réussite de tous les élèves dans leur parcours de formation de l'école au post-bac. L'utilisation des ressources nationales mises en ligne, la modalité hybride et le souci de proximité y sont recherchés.